**Termes de référence
et spécifications techniques**

1. **informations générales**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de l'affectation | **Développement des stratégies nationales d'économie bleue pour les États membres de la SADC - Eswatini, Malawi et Zambie** |
| Bénéficiaire | **Commission de l'UA** |
| Pays | **Ethiopie** |
| Nombre total estimé de jours | **Période de mise en œuvre de 3 mois** |

1. **Contexte et justification du besoin**

Expertise France est une agence publique française de coopération internationale. Elle conçoit et met en œuvre des projets qui visent à contribuer au développement équilibré des pays partenaires, en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030 et les priorités de l'action extérieure de la France. La mission d'Expertise France est de répondre à la demande des pays partenaires désireux d'améliorer la qualité de leurs politiques publiques pour répondre aux défis environnementaux, sociaux, économiques et sécuritaires auxquels ils sont confrontés. L'agence atteint cet objectif en mettant en œuvre des projets dans les principaux domaines de l'action publique :

- Gouvernance démocratique, économique et financière ;

- Stabilité, sécurité internationale et paix Stabilité, sécurité internationale et paix

- Développement durable, climat et agriculture

- Santé et développement humain

Afin de donner corps à ce dialogue et de l'inscrire dans la durée et avec un accent particulier sur le deuxième thème de sa déclaration d'intention, un financement total de 2,75 millions d'euros a été accordé par l'Agence française de développement (AFD) à Expertise France sous la forme d'une structure d'assistance technique et de renforcement des capacités pour soutenir l'UA sur les questions relevant de son domaine d'expertise.

Sur la base d'une demande de différents départements de la Commission de l'UA, la Facilité française d'assistance technique à l'Union africaine a facilité la réalisation d'un certain nombre d'études, de documents de stratégie et de politique visant à soutenir la Commission de l'Union africaine sur des sujets liés à l'économie et au commerce.

**La stratégie de l'économie bleue en Afrique**

La Stratégie africaine pour l'économie bleue (ABES) a été adoptée en 2019 dans le but de permettre à l'Afrique de guider le développement d'une économie bleue inclusive et durable qui devient un contributeur important à la transformation et à la croissance du continent, sur la base de l'ODD14 : La vie sous l'eau, et la aspirations de l'Agenda 2063. La stratégie repose sur les domaines thématiques suivants :

1. Pêche, aquaculture, conservation et écosystèmes aquatiques durables

2. Expédition/transport, commerce, ports, sécurité maritime, sûreté et application

3. Tourisme côtier et maritime, changement climatique, résilience, environnement, infrastructures

4. Ressources énergétiques et minérales durables et industries innovantes 5

5. Politiques, cadres institutionnels et gouvernance, emploi, création d'emplois et éradication de la pauvreté, financements innovants.

La mise en œuvre de l'ABES jouera un rôle important dans le développement des communautés, des États membres de l'UA, des régions et des communautés économiques régionales. Il a le potentiel de stimuler la création d'emplois, l'innovation, la sécurité et la protection des actifs aquatiques clés. Cependant, le processus de mise en œuvre est complexe, multisectoriel, à plusieurs niveaux et englobe un large éventail de parties prenantes.

(i) Production économique : l'économie bleue doit augmenter les revenus, la valeur ajoutée, les revenus durables et contribuer à la création d'emplois décents et dignes sur le continent, en particulier pour les jeunes et les femmes, tout en favorisant la valeur ajoutée sur le continent et la création de économies fondées sur la connaissance;

(ii) Durabilité environnementale : la création des produits économiques susmentionnés est indissociable de la santé de l'environnement. En outre, l'économie bleue doit également atteindre des objectifs de conservation et de protection de l'environnement ;

(iii) Capital social : l'économie bleue doit intégrer les préoccupations liées au genre et atteindre les principes d'équité et d'accès, ainsi qu'inclure les jeunes de manière significative ;

(iv) Résultats politiques : l'économie bleue est également liée aux mesures, cadres, instruments et stratégies de sûreté, de sécurité et de bonne gouvernance aux niveaux continental, régional, sous-régional et national.

Compte tenu de ce qui précède, des services de conseil sont nécessaires pour élaborer la stratégie nationale de l'économie bleue de 3 pays de la SADC liés à la terre et produire le document de stratégie final. Les pays suivants de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) sont ciblés :

***1. Le royaume d'Eswatini***

***2. République du Malawi***

***3. République de Zambie***

1. **Objectifs et résultats souhaités**
	1. **Objectif général**

L'objectif principal de la consultation est d'élaborer une stratégie nationale et un plan de mise en œuvre pour les États membres mis en évidence sur l'économie bleue par le biais d'un processus consultatif national, basé sur la stratégie africaine de l'économie bleue et la stratégie de la SADC sur l'économie bleue.

***Tâches et responsabilités principales :***

Les objectifs spécifiques seront :

un. Élaborer un projet de stratégie nationale pour l'économie bleue et un plan de mise en œuvre pour les États membres sélectionnés et leurs plans de mise en œuvre, sur la base de la stratégie africaine de l'économie bleue, des stratégies régionales et des cadres internationaux pertinents ;

b. Effectuer un examen des instruments existants, des institutions pertinentes pour l'économie bleue dans les États membres sélectionnés ;

c. S'engager avec les parties prenantes locales et les institutions nationales ;

d. Développer des cadres spécifiques pour la mise en place de stratégies nationales d'économie bleue et de mécanismes de coordination de la gouvernance bleue ainsi qu'un outil pour superviser le niveau/l'étendue de la mise en œuvre ;

e. Soutenir et faciliter la consultation des parties prenantes dans la région ;

F. Faciliter les séances de consultation et les discussions des parties prenantes régionales ;

g. Faciliter le processus de validation du projet final.

* 1. **Résultat**

Le consultant doit fournir les éléments suivants :

1. Un projet de rapport initial dans les dix jours ouvrables suivant la signature du contrat. Le rapport initial doit démontrer une compréhension claire de la mission par le(s) consultant(s). Le rapport doit également inclure un plan de travail détaillé, un calendrier et les livrables de la mission.

2. Une évaluation de base et un plan pour combler toute lacune d'information par le biais d'une enquête ou d'autres outils de collecte de données pertinents.

3. Premier projet à soumettre de la stratégie nationale de l'économie bleue à soumettre après 60 jours ouvrables.

4. Le deuxième projet doit être soumis après 90 jours ouvrables en incorporant tous les commentaires et suggestions des parties prenantes.

5. Un rapport complet sur la consultation avec les leçons et les meilleures pratiques.

6. Participer et présenter le projet lors d'une réunion consultative avec les parties prenantes

1. **Descriptif de la mission**
	1. **Livrables attendus**

La mission remettra un rapport initial, un rapport intermédiaire comprenant le projet de l'étude et une version finale validée par le Bénéficiaire et la Facilité Technique France-UA.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom du rapport** | **Contenu** | **Heure de soumission** |
| Projet de rapport initial | Le rapport doit également inclure un plan de travail détaillé, un calendrier et les livrables de la mission. | A remettre sous 10 jours ouvrés |
| Évaluation des besoins | Une évaluation de base et un plan pour combler toute lacune d'information par le biais d'une enquête ou d'autres outils de collecte de données pertinents | A remettre sous 30 jours ouvrés |
| Premier essai | Stratégies nationales de l'économie bleue | À soumettre après 60 jours ouvrables |
| Deuxième brouillon | Stratégies nationales de l'économie bleue | À soumettre après 90 jours ouvrables |
| Projet final | Rapport complet sur le conseil avec leçons et meilleures pratiques | Au plus tard 5 mois après la signature du contrat |

* 1. **Soumission et approbation des rapports**

Les versions électroniques des rapports susvisés doivent être remises au Coordonnateur de la Facilité Technique France-UA. Les rapports doivent être rédigés en anglais. Le coordinateur est responsable de l'approbation des rapports.

L'AUC (Département ARBE) sera impliquée dans les commentaires et l'approbation des rapports. En l'absence de commentaires ou d'approbation par le pays partenaire 15 jours ouvrables, les rapports sont réputés approuvés.

* 1. **Exigences linguistiques**

La maîtrise de l'une des langues de travail de l'Union africaine, la connaissance de deux ou plusieurs autres langues de travail serait une valeur ajoutée. La capacité de communiquer en anglais et en français (oral et écrit) sera un atout.

* 1. **Critère d'évaluation**

Les candidats intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. Les cabinets de conseil peuvent proposer des consultants individuels, mais seules l'expérience et les qualifications des individus seront utilisées dans le processus de sélection, et leur expérience en entreprise ne sera pas prise en compte, et le contrat sera signé avec la personne proposée.

Les candidats intéressés sont priés de soumettre leur CV accompagné des copies de leur diplôme, et éventuellement des références.

* 1. **Coordination**

Le prestataire désigne un interlocuteur unique pour la mise en œuvre du projet.

M. Kervin Kumapley, Coordonnateur du projet de l'UA Facility, sera l'interlocuteur du prestataire.

Nom : **Kervin Kumapley**

Tél : +251 902 420 250

E-mail: kervin.kumapley@expertisefrance.fr

Mme Barkha Mossae

Courriel : MossaeB@africa-union.org

1. **Lieu, durée et conditions d'exécution**
	1. **Délai d'exécution** : De la date d'attribution du marché au 31/07/2023 au plus tard
	2. **Date de début :** À compter de la date d'attribution du contrat
	3. **Dernière date de fin :** 31/07/2023

Lieu de mission : La mission est basée à domicile.

La durée de la mission est de trois (3) mois à compter de la date de signature du contrat.

1. **Expertise et profil recherchés**
	1. **Nombre d'experts par mission :** 1
	2. **Profil de l'expert désigné responsable de l'exécution du contrat**

**Chef d'équipe : 90 jours**

Le chef d'équipe fournira des conseils et un soutien technique aux parties prenantes de la Facilité technique France-UA sur l'élaboration de l'étude. En outre, il / elle sera responsable de la gestion quotidienne de la mission, y compris la planification, la coordination des intrants, la garantie que les résultats sont obtenus et que la qualité globale des services fournis est maintenue. Le chef d'équipe aura la responsabilité globale du bon déroulement et de la mise en œuvre rapide du projet. Il/elle sera responsable de la coordination avec les principaux acteurs et réseaux approchés au cours de la mission.

***Diplômes et compétences :***

* Au moins une maîtrise en biologie marine, études environnementales, statistiques, économie, sciences de l'eau ou dans un domaine connexe ;
* Au moins 10 ans d'expérience professionnelle avérée dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de projets/programmes, les statistiques de préférence dans le secteur marin/maritime et environnemental.

***Expérience professionnelle générale :***

* Au moins une langue de l'Union africaine ; la connaissance d'autres langues de l'Union africaine et/ou de langues locales d'Eswatini, du Malawi et de la Zambie serait bénéfique ;
* Excellentes compétences interpersonnelles et de communication.

***Expérience professionnelle spécifique :***

* Connaissance approfondie et expérience du développement et de la stratégie dans un pays africain ;
* Bonne expérience de travail avec les institutions nationales et continentales pertinentes et les intuitions régionales spécialisées sur l'économie bleue ;
* Historique des interactions avec les institutions compétentes de l'économie bleue dans les États membres de l'UA et/ou les communautés économiques régionales.